

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 12 février, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 6 février 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Christian Roux, Pierrick Bonenfant.

Suppléants avec voix délibérative : Jocelyne Haut, Marc Giraud

Suppléants sans voix délibérative : Jean-Luc Granier

Pouvoirs : Lydia Palazzi Vallier à Gilles Cléret, Aymeric Faivre à Sébastien Besnard, Caroline Fiorucci à Jérôme Fauconnier, Véronique Ménéghin Caprio à Eric Furmanczak, Béatrice Vial à Eric Bernard, Anne-Marie Fitoussi à Marie-Pierre Drain.

Votants : 38

Pierre Suzzarini est désigné secrétaire de séance

Présentation des Centrales villageoises du Trièves :

Une première présentation générale des Centrales villageoises a eu lieu, il y a 15 mois, au sein du conseil communautaire ; il s'agit aujourd'hui d'une présentation plus spécifique relative à leurs activités à destination des communes.

Arrivée de Uta Ihle

Mr Moncada explique l'importance de proposer un accompagnement aux communes en raison de la hausse des factures énergétiques. Réfléchir à devenir soi-même producteur/consommateur ou producteur/vendeur/auto consommateur reste un projet complexe qui nécessite un accompagnement.

Afin d'accompagner le développement du photovoltaïque dans le Trièves, il convient tout d'abord de présenter les solutions existantes sur le solaire photovoltaïque et d'analyser le potentiel solaire de la commune et des sites pouvant recevoir du solaire. L'accompagnement proposé porte également sur l'identification des leviers de promotion du solaire dans la commune. Enfin, l'association aide à définir le programme d'action et cherche la meilleure manière de créer ou dégager des ressources financières.

Arrivée de Joël Zoppé

Monsieur Moncada présente les montages possibles pour accompagner au mieux le développement du photovoltaïque et les 3 phases d'accompagnement.

Actuellement, par exemple, un accompagnement est en cours avec la commune de Châtel en Trièves et, pour la commune de Mens, le contrat est signé.

La 1^{ère} phase d'évaluation étudie les possibilités, évalue le potentiel de la production et permet une 1^{ère} simulation économique. Cette première phase fait l'objet d'un retour afin d'affiner la faisabilité.

La 2^{ème} phase de faisabilité permet une analyse plus complète sur un plan financier et juridique avec une analyse précise des coûts et la présentation des scénarii. Ces 2 phases permettent de voir que certains sites vont être plus intéressants que d'autres et qu'il conviendra de faire une sélection et de choisir entre différents types de montage : autoconsommation individuelle, autoconsommation collective, revente totale, gestion à travers des entités, réseau contractuel de producteurs et de consommateurs.... Le plus simple est de faire cela à l'échelle d'une commune.

Mr Moncada précise que parmi les bâtiments qui peuvent être dans ce type de schéma sont aussi comptés les logements communaux. Pour aider les habitants à s'équiper, les bailleurs sociaux sont contactés.

Enfin, la 3^{ème} phase d'assistance à maîtrise ouvrage permet de lancer la réalisation.

Jean-Marc Bellot cite l'exemple de Gresse en Vercors où une réunion publique pour les particuliers a remporté un grand succès. Par contre, en ce qui concerne la commune, il garde en tête l'idée d'équiper la nouvelle école d'un toit photovoltaïque.

Mr Bertrand propose un diagnostic et Mr Moncada reviendra vers la commune pour les préconisations techniques

Jérôme Fauconnier s'interroge sur un possible conflit d'intérêt pour un maire, actionnaire à titre personnel, s'il fait appel aux centrales villageoises pour sa commune.

Fanny Lacroix conseille de se rapprocher du Centre de Gestion de l'Isère dans le cadre de la charte de déontologie sur cette question.

A la question relative aux tarifs, Mr Moncada répond que le tarif varie selon le nombre de jours ; les bénévoles sont gratuits mais les études sont payantes.

Gilles Barbe indique qu'un travail a été fait avec les centrales villageoises sur le potentiel de la commune de Mens et ce, même à destination des personnes privées dans une démarche commune portant sur la manière d'aborder les habitants. Ce qui pose question en terme de rénovation énergétique car avant de vendre de l'énergie, il faut penser à la rénovation des bâtiments, en partenariat avec l'Ageden, Didier Peybernes dit que la commune de Clelles a un projet mais s'interroge par rapport aux financements : Leader ou autre...

Mr Moncada indique que LEADER paraît intéressant pour obtenir des financements mais qu'il existe d'autres pistes de financement tel que le fonds vert par exemple qu'il ne faut pas négliger.

Jean-Louis Goutel précise qu'obtenir des financements via le LEADER reste possible mais qu'il convient néanmoins de vérifier l'ordre des priorités ; en effet, la priorité principale de LEADER est d'accompagner les projets des acteurs économiques du territoire.

Pour Mr Bertrand, la recherche de financement doit être creusée. L'association nationale des Centrales villageoises a été interrogée et les réponses sont attendues prochainement.

Aujourd'hui, le retour sur investissement sans subvention se fait autour d'une dizaine d'années (entre 7 et 10 ans en général).

Pour conclure, Mr Bertrand dit que l'important c'est l'effet d'exemple et de démonstration que l'association veut créer. Il est à disposition des communes intéressées par la démarche pour aller effectuer une présentation au sein des conseils municipaux.

Jérôme Fauconnier les remercie pour leur présentation et salue leur investissement et celui de tous les bénévoles.

Approbation du compte-rendu du conseil du 11 décembre 2023

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.01 – Signature du bail pour la Maison de Santé de Mens

Par délibération du 17 octobre 2022, le Conseil Communautaire a validé une promesse de bail professionnel avec les professionnels de santé de la nouvelle maison de santé pluridisciplinaire de Mens. Il convient maintenant de valider le bail définitif.

Le bail est consenti pour une durée de 9 années moyennant un loyer annuel de 28 272 €, non soumis à TVA. Ce loyer correspond à la valeur locative et s'entend hors droits, taxes et charges. Ce loyer sera payable mensuellement. Il sera soumis à indexation annuelle selon l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT). Il est précisé que :

- La taxe foncière reste à la charge du bailleur.
- Le preneur ne pourra céder ni apporter ni sous-louer son droit au présent bail, en tout ou partie. Le tout sauf accord préalable et écrit du bailleur.
- Les frais du bail sont à la charge du bailleur.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le bail selon les modalités définies ci-dessus et d'autoriser le Président à le signer, ainsi que tout document en rapport.

Vote : Signature du bail pour la Maison de Santé de Mens

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.02 – Approbation du compte de gestion 2023 du budget Chaufferie Bois

Le conseil communautaire est invité à déclarer que le compte de gestion pour le budget chaufferie bois dressé, pour l'exercice 2023, par le comptable public du service de gestion comptable de la Mure, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Approbation du compte de gestion 2023 du budget Chaufferie bois

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.03 – Approbation du compte administratif et affectation des résultats du budget Chaufferie Bois

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2023 : - 4 967,25 €

Résultat reporté : + 944 818,90 €

Résultat de clôture 2023 : + 939 851,65 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023 : + 8 795,79 €

Résultat reporté : - 927 024,55 €

Résultat de clôture 2023 : - 918 228,76 €

Le conseil communautaire est invité à :

- DECLARER la conformité du compte administratif au compte de gestion 2023,

- APPROUVER le compte administratif 2023 et les résultats tels que présentés,
- DECIDER d'affecter les résultats 2023 comme suit :
 939 851,65 € reportés en section d'investissement au compte 001 - Recettes
 918 228,76 € reportés en section de fonctionnement au compte 002-Dépenses

Vote : Approbation du compte administratif et affectation des résultats du budget Chaufferie bois
 Adopté à l'unanimité

2024.04 – Approbation du budget primitif 2024 du budget Chaufferie bois

En section de fonctionnement en dépenses et recettes à 1 176 624,55 €

En section d'investissement en dépenses et recettes à 1 561 451,65 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	 voté 2023	 CA 2023	 BP 2024
Électricité	27 755	159	22 796
Chaleur R1	115 000	111 917	130 000
Contrat ECHM R2 + autres maintenances	51 950	63 161	67 500
Personnel			
Autres charges à caractère général	3 500	3 270	3 800
Intérêts	795	543	600
Titres annulés sur exercices antérieurs	200	172	500
Dotation aux amortissements	33 500	33 137	33 200
TOTAL DEPENSES	232 700	212 358	258 396
RECETTES			
Energie livrée R1	115 000	108 066	130 000
Locations diverses R2	92 200	82 573	92 000
Virement de la section d'investissement SGC			924 025
Reprises de subventions au compte de résultat	31 000	30 515	30 600
TOTAL RECETTES	238 200	221 154	1 176 625

Résultat prévisionnel exercice	5 500	8 796	918 229
Excédent ou déficit antérieur dégagé au	-927 025	-927 025	-918 229
Couverture du déficit de la section	-5 500		
Résultat de clôture prévisionnel	-927 025	-918 229	

INVESTISSEMENT

DEPENSES	voté 2023	CA 2023	BP 2024
Remboursement en capital d'emprunt	8 000	7 589	8 000
Matériel et outillage	400 000		
Reprises de subventions au compte de résultat	31 000	30 515	30 600
Travaux chaufferie			583 000
Virement à la section de fonctionnement SGC			924 025
TOTAL DEPENSES	439 000	38 104	1 545 625
RECETTES			
Dotation affectation résultat fonctionnement	5 500		
Subventions	400 000		588 400
Reprises de subventions au compte de résultat	33 500	33 137	33 200
TOTAL RECETTES	439 000	33 137	621 600

Résultat prévisionnel exercice		-4 967	-924 025
Excédent ou déficit antérieur dégagé au dernier CA	944 819	944 819	939 852
Résultat de clôture prévisionnel	944 819	939 852	15 827

Jérôme Fauconnier rappelle que les chaufferies bois restent encore rentables par rapport à une chaufferie fuel mais, qu'en raison du réchauffement climatique, cela est en train d'évoluer et le risque est de perdre des abonnés dans le futur. Cette question sera à étudier au fur et à mesure. Aujourd'hui, avec la performance énergétique croissante des bâtiments et le réchauffement climatique, mettre en place un réseau de chaleur est risqué car on n'est pas sûr d'avoir la même rentabilité pour les utilisateurs. Il convient donc de réfléchir à la manière de gérer le chauffage dans les bâtiments communaux et intercommunaux.

Vote : Approbation du budget primitif 2024 du budget Chaufferie bois

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.05 – Reprise du résultat de la section d'Investissement en fonctionnement du budget Chaufferie bois par activation du compte 1068

La Direction Générale des Finances Publiques a donné, en date du 11/12/2023, son autorisation pour la reprise d'une partie de l'excédent d'investissement du budget Chaufferie Bois en section d'exploitation suite à votre demande du 31/01/2022.

Le déficit de fonctionnement cumulé au 31/12/2022 est de 924 024,55 € suite à la comptabilisation au 07/12/2022 des régularisations demandées par la Division des Collectivités.

La DGFIP autorise la reprise pour le montant cité précédemment du déficit cumulé, soit 924 024,55 €.

Cette opération nécessite une délibération du conseil communautaire et se traduira par une écriture d'ordre, soit l'émission d'un mandat au compte 1068 chapitre 040, et d'un titre au compte 778 chapitre 042, pour le montant de 924 024,55 € autorisé. Les crédits budgétaires devront donc également être prévus.

Vote : Reprise du résultat de la section d'Investissement en fonctionnement du budget Chaufferie bois par activation du compte 1068

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.06 – Modification du tableau des effectifs

Suite à l'avis favorable du CST le 1^{er} février 2024, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans le tableau ci-joint.

Vote : Modification du tableau des effectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.07 – Protection sociale complémentaire prévoyance – mandat au CDG 38

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Pour le risque prévoyance, l'employeur aura l'obligation de participer financièrement à la souscription de cette garantie à compter du 1^{er} janvier 2025 à hauteur de 7 €. La Communauté de Communes participe déjà à hauteur de 10 €.

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités (exclusives l'une de l'autre) pour le versement de cette participation financière de l'employeur :

- Via un contrat de mutuelle labellisé, dont le choix est librement fait par l'agent concerné (mais ce qui contraint le service des ressources humaines à gérer plusieurs « tiers »),
- Via une convention de participation, signée entre l'employeur et une mutuelle (et donc une seule).

Si le choix de l'employeur se porte sur la convention de participation, celle-ci peut intervenir selon deux modalités distinctes :

- Après une procédure de mise en concurrence réalisée par la collectivité,
- En adhérant à une convention de participation proposée par leur Centre de gestion, après mise en concurrence assurée par ses soins.

Aux termes de l'article L827-7 du Code général de la fonction publique, les centres de gestion ont, en effet, l'obligation de conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent. Ainsi, le CDG38 a décidé de lancer en 2024 une consultation afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. A cet effet, le CDG38 a missionné un cabinet spécialisé pour élaborer le cahier des charges et l'accompagner dans la mise en concurrence et la mise en place du contrat. Le CDG38 propose donc aux employeurs intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Afin de respecter l'échéance imposée par le décret et en fonction des mandats confiés par les collectivités, le Centre de gestion sera en mesure de proposer une convention de participation dans le domaine de la prévoyance dans le courant du deuxième semestre 2024 pour un début d'exécution du marché au 1^{er} janvier 2025.

À l'issue de cette consultation les collectivités conserveront l'entière liberté de signer ou non la convention de participation qui leur sera proposée. Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat, ils seront invités à les présenter à leur organe délibérant.

Il est proposé au conseil communautaire de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de gestion de l'Isère prévoit de conclure conformément à l'article L827-7 du Code général de la fonction publique ; de donner mandat au CDG38 pour lancer la consultation, participer aux négociations avec les candidats ainsi qu'à toutes les actions nécessaires à sa conclusion et d'accepter la participation minimale prévue réglementairement.

Vote : Protection sociale complémentaire prévoyance – mandat au CDG 38

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.08 – Renouvellement de l'adhésion à l'association nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » pour l'année 2024

Le Trièves a été habilité le 11 octobre 2022 pour l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée jusqu'en 2026. Dans ce cadre, il est proposé de renouveler l'adhésion de la communauté de communes à l'association nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) pour l'année 2024. Adhérer à TZCLD c'est construire ensemble la 3^e étape qui mettra en œuvre le droit à l'emploi sur tous les territoires volontaires, lui donner les moyens d'appuyer les territoires expérimentaux dans la mise en œuvre du projet, participer à la vie associative et aux orientations choisies au sein du conseil d'administration dans le collège des territoires. Le coût de l'adhésion annuelle à l'association nationale TZCLD est de 500 euros. Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à renouveler l'adhésion de la Communauté de communes du Trièves à l'association nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » pour 2024.

Pour Jean-Marc Bellot, il serait intéressant que l'association vienne présenter son activité annuelle de façon à avoir des chiffres clefs. Il aimerait quelque chose de concret comme, par exemple, un document recto/verso avec les chiffres et activités clefs.

Vote : Renouvellement de l'adhésion à l'association nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » pour l'année 2024

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.09 – Signature d'un avenant à la convention de partenariat « Accompagnement des acteurs de la restauration collective »

Le programme d'accompagnement collectif des acteurs de la restauration collective s'inscrit dans le projet alimentaire inter-territorial (PAiT), qui regroupe 9 territoires : Grenoble-Alpes Métropole, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, les communautés de communes Le Grésivaudan, du Trièves, St-Marcellin-Vercors-Isère Communauté, la Ville de Grenoble, les Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Vercors, l'Espace Belledonne.

Par délibération du 5 juillet 2021, la Communauté de Communes du Trièves a validé la participation à un programme d'accompagnement collectif de la restauration collective à la loi Egalim. Ce programme est depuis mis en œuvre par des prestataires. Il est estimé à 65 500 €. Il est porté par le Grésivaudan, co-pilote du PAiT et financé à 70% par l'Etat dans le cadre du plan de relance. La participation de la CC du Trièves est de 786,00 €. Dans ce cadre, des formations ont été faites auprès des agents de la Communauté de Communes en 2022. La convention de mise en œuvre du projet prévoyait une fin au 30 novembre 2023. Or celui-ci est toujours en cours. Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat

pour prolonger la convention actuelle pour une durée de 12 mois soit jusqu'au 31 novembre 2024. Cet avenant n'a pas de conséquences financières.

Vote : Signature d'un avenant à la convention de partenariat « Accompagnement des acteurs de la restauration collective »

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.10 – Demande de subvention exceptionnelle au Département de l'Isère pour les actions de la stratégie forestière Sud-Isère – Année 2024

Les trois Communautés de Communes Matheysine, Oisans et Trièves sont réunies au sein de la stratégie forestière du Massif Sud Isère et actent en comité de pilotage un programme d'actions commun.

Les effets du changement climatique sont de plus en plus perceptibles sur les forêts du Sud Isère : plusieurs essences très répandues présentent des signes de dépérissements ou de difficulté majeure de régénération (sapin, épicéa). D'autres part les épisodes de sécheresse à répétition augmentent la vulnérabilité aux risques incendies. Visuellement, le paysage forestier peut être modifié rapidement par la nécessité de coupe sanitaire, pouvant occasionner de la controverse localement. L'augmentation des risques incendies renforce les besoins de communiquer sur les bonnes pratiques et conduites en forêt. Une acculturation de la population et des professionnels du tourisme peut favoriser une meilleure acceptation des évolutions à venir.

C'est pourquoi les élus du COPIL de la stratégie forestière Sud Isère souhaite au cours de l'années 2024 :

- mettre en place des actions de sensibilisation auprès du grand public pour les acculturer aux problématiques (dépérissement, transformation du paysage, coupe sanitaire, exploitation forestière...)
- former les personnels des points d'information touristiques du Sud Isère aux enjeux forestiers actuels, pour favoriser la diffusion des bons messages (bonnes pratiques de feu en forêt, prévention risques incendie, rappel code forestier...)

Les actions seront co-construites avec les acteurs locaux de la forêt et de la filière bois et pourront prendre différentes formes en fonction des opportunités au sein des trois communautés de communes (sortie forêt, échange autour d'un film, spectacle, conférence, association à des événements culturels...).

Afin de mener ces actions la Communauté de Communes propose de réaliser une demande de financement auprès du département de l'Isère. L'autofinancement de ces actions sera réparti en trois part égale entre les trois Communautés de Communes Matheysine, Oisans, Trièves.

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Programme d'actions 2024	7 500 €	Département (80 %)	6000 €
		Autofinancement (20 %)	1500 €
TOTAL DEPENSES	7 500 €	TOTAL RECETTES	7 500 €

Il est proposé au conseil communautaire de valider le plan de financement tel que défini ci-dessus et d'autoriser le président à solliciter le Département de l'Isère à hauteur de 6000 € pour la mise en œuvre de ces actions.

Jean-Marc Bellot serait intéressé par un débat public dans le cadre de la gestion des forêts.

Vote : Demande de subvention exceptionnelle au Département de l'Isère pour les actions de la stratégie forestière Sud-Isère - Année 2024

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.11 – Actions parentalités 2024 – Programme action collective famille : demande de subvention auprès du Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Appui aux Parents (REAAP)

Dans le cadre du développement des actions Collectives Familles à l'échelle du Trièves, il convient de répondre à l'appel à projet du REAAP (Réseau d'écoute d'aide et d'appui aux Parents) financé par la Caisse d'Allocations familiales (CAF) de l'Isère pour tous les projets relatifs à la parentalité. La direction Vie Sociale et Culturelle de la Communauté de Communes poursuit en 2024 le travail de partenariat initié en 2023 avec les services Petite enfance et Enfance Jeunesse, en partenariat avec les écoles et le collège. Les projets proposés sont destinés à l'ensemble des parents de la petite enfance à l'adolescence.

Ainsi, la communauté de communes sollicite la CAF pour le REAAP à hauteur de 6097€ et le département via la Conférence Territoriale des Solidarités (CTS) à hauteur de 4743 € pour financer ces projets à l'échelle du territoire et co-organisés avec nos partenaires. (Département, collèges, Réseau Jeune, écoles, délégués des parents ...)

Soutenir les parents dans leur fonction parentale et améliorer la vie quotidienne

Action 1 : TOUS LES PARENTS

- Favoriser le répit parental, des ateliers de sophrologie proposés aux parents afin de se ressourcer.
- Suite des ateliers parentaux qui vise à renforcer les compétences psycho sociales : 3 journées ouvertes à tous (groupe de 20 personnes) sur 3 thématiques :
 - Gestion du stress, estime de soi
 - Communication efficace et positive
 - Gestion des conflits avec son enfant

Action 2 : PARENTS PETITE ENFANCE – 1000 premiers jours

- Matinée /discussion sur la socialisation lors des premières séparations du jeune enfant : crèche, scolarisation
- Les petits explorateurs : Cycles de 4 séances pour accompagner le tout petit dans son exploration motrice avec ses parents.
- Signe avec moi : 7 séances pour communiquer avec son bébé, renforce le lien d'attachement parent/enfant

Action 3 : PARENTS d'ENFANTS

- Soirée discussion sur « Dire NON aux enfants » afin de lui donner un cadre sécurisant, donner des repères aux parents sur le développement de l'enfant.
- Soirée discussion : « Rapport au corps, intimité et consentement » en lien avec l'éducation nationale qui aborde ces sujets en classe, accompagner les parents pour mieux appréhender ces sujets pas toujours exprimés en famille.
- 2 cafés de parents thématiques sur échanger sur l'éducation et le positionnement des parents de manière constructive.

Action 4 : PARENTS D'ADOS

- Suite du travail sur les addictions, démarré en 2023. Réalisation et animation de l'escape game sur les addictions, réalisé par le service enfance jeunesse en partenariat avec le collège. En complément, organisation d'un temps avec les parents sur la consommation d'alcool (à définir, de type « mon ado consomme de l'alcool, comment en parler ? »)
- *Poursuite du travail avec l'association Pangolin sur le bon usage du smartphone à l'attention des 6èmes et de leurs parents :*
 - Intervention dans toutes les classes de 6ème sur l'usage du smartphone
 - Suite aux échanges de 2023 sur le bon usage du smartphone, nous avons entendu une demande des parents d'être accompagnés pour comprendre ce que vit leur enfant sur les réseaux, et pour installer le contrôle parental sur son téléphone. Nous proposerons ainsi un atelier parents-ados pour regarder ensemble les réseaux, échanger sur le contrôle parental et l'installer sur les téléphones.

Action 5 : HANDICAP

Dans le cadre de la politique de la Communauté de Communes sur le handicap, le travail commencé en 2023 sur la compréhension des troubles dys sera poursuivi avec 2 conférences sur les troubles dys et sur le trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH). L'objectif est de montrer aux parents, aux professionnels, mais aussi au grand public ce que perçoit une personne dys ou TDAH, et comment on peut l'accompagner. Ces conférences seront suivies pour les parents qui le souhaitent d'un cycle d'ateliers de résolution de problèmes en s'appuyant sur la méthode de co-développement (sous réserve que cette proposition ne soit pas concurrente avec la proposition de temps de parole proposé par l'association Liess aux parents). La conférence et les ateliers seront animés par une ergothérapeute.

Le financement de ces projets se construit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Prestation extérieures	10 540€	CAF REAAP	6097 €
Frais de communication	150 €	CC Trièves	2710 €
Publications	300 €	Département CTS	4743 €
Frais de missions	150 €		
Frais de personnel	2 410 €		
TOTAL	13 550€	TOTAL	13 550 €

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à solliciter la CAF (REAAP) à hauteur de 6097 € et le Département en CTS à hauteur de 4743 €.

Jean-Marc bellot s'interroge sur ce qu'on entend par « coopération avec l'éducation nationale » ; il voudrait être sûr que le genre de situation qu'il a connu l'année dernière trouve aujourd'hui une réponse confortée. Il rappelle avoir senti une énorme réticence de la part de l'institution « Education nationale ».

Pour Eric Furmanczak, tout se passe directement entre l'établissement scolaire et le Granjou, en local. Le travail porte sur la prévention et l'accompagnement par rapport à une situation réelle.

Jérôme Fauconnier ajoute que, dans ce programme, le travail se fait en direct avec les enseignants ; il ne s'agit pas de l'éducation nationale ou de l'académie au sens ministériel.

Alain Vidon rappelle qu'aujourd'hui la question du harcèlement et de la maltraitance sexuelle est une grande cause nationale mais qu'il est compliqué d'intervenir et l'Education nationale est réticente à s'occuper de ces questions. Il convient d'accroître le préventif pour éviter le curatif !

Vote : Actions parentalités 2024 – Programme action collective famille : demande de subvention auprès du REAAP

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.12 – Tarifications des sorties Découverte 2024

Le Granjou et Mixages mettent en place plusieurs sorties découverte/an ainsi qu'un séjour vacances solidaires collectives en août en partenariat avec les travailleurs sociaux du Département (cf. délibération à ce même Conseil avec les budgets).

Les objectifs de ces actions sont fixés par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère (CAF) :

- accompagner la fonction parentale et concerner des enfants ou des jeunes et leurs parents (éventuellement les grands-parents).
- associer les acteurs contribuant sur le même territoire à un accompagnement de la fonction parentale et réaliser ces projets en collaboration avec eux.
- avoir un réel caractère familial
- avoir un intérêt social et préventif.

Il est proposé de délibérer sur une tarification au quotient familial pour les sorties impliquant une entrée payante ou des frais de mise en œuvre permettant l'accès à tous.

Pour les sorties, il est proposé que le 2ème enfant soit mi tarif et le 3ème enfant soit gratuit.

Quotient Familial	3/10 ans	11 ans / Adultes
0 à 300	2€	4€
301 à 600	3€	5€
601 à 900	4€	8€
901 à 1200	5€	10€
1201 à 1500	6€	12€
1501 à 1800	7€	14€
+ de 1801	8€	16€

Séjour 2 nuits : tarifs pour le séjour

Quotient Familial	3/12 ans	A partir de 13 ans / Adultes
0 à 300	8€	10€
301 à 600	8€	14€
601 à 900	8€	18€
901 à 1200	10€	25€
1201 à 1500	12€	30€
+ de 1501	15€	37€

Ces montants sont inchangés par rapport à 2023.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la tarification telle que définie ci-dessus.

Vote : Tarifications des sorties Découverte 2024

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.13 – Dispositif Vacances solidaires collectives : demande de subvention auprès de la CAF de l'Isère pour l'EVS Mixages et le CS Le Granjou - Maison des habitants

Le Granjou et Mixages mettent en place plusieurs sorties découverte/an ainsi qu'un séjour vacances solidaires collectives en août en partenariat avec les travailleurs sociaux du Département.

Les objectifs de ces actions sont fixés par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère (CAF) :

- Accompagner la fonction parentale et concerner des enfants ou des jeunes et leurs parents (éventuellement les grands-parents).
- Associer les acteurs contribuant sur le même territoire à un accompagnement de la fonction parentale et réaliser ces projets en collaboration avec eux.
- Avoir un réel caractère familial.
- Avoir un intérêt social et préventif.

Pour les sorties découverte, un montant forfaitaire prévisionnel de 430 euros par sortie, dans la limite de 80 % du budget, est accordé par la CAF.

Pour le séjour vacances, la CAF verse un montant forfaitaire de 20 euros par personne et par jour dans la limite de 80 % du budget.

Les sorties découverte et le séjour vacances solidaires font donc l'objet d'une demande de subvention auprès de la Caisse des Allocations Familiales dont le budget est le suivant :

Pour MIXAGES : 3 sorties découvertes prévues en 2024

Dépenses		Recettes	
Prestation	600 €	Recettes Familles	400 €
Matériel		Caisse des Allocations familiales	1 290 €
transport	2200 €	Communauté de communes	1110 €
TOTAL	2800 €	TOTAL	2800 €

Pour le GRANJOU : 4 sorties découvertes + 1 séjour de 3 jours prévu en 2024

Dépenses		Recettes	
Prestation	3400 €	Recettes Familles	410 €
Matériel		Caisse des Allocations familiales	2 920 €
transport	750 €	Communauté de communes	820 €
TOTAL	4 150 €	TOTAL	4 150 €

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à solliciter la CAF de l'Isère à hauteur de 4 210 €.

Vote : Dispositif Vacances solidaires collectives : demande de subvention auprès de la CAF de l'Isère pour l'EVS Mixages et le CS Le Granjou - Maison des habitants

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.14 – Rénovation de la cuisine à la Maison des habitants « Le Granjou »

La cuisine des habitants au Granjou est utilisée par l'équipe du centre social pour des activités régulières avec des groupes d'habitants jeunes ou moins jeunes, les résidents du foyer Alhpi, de l'Age d'or, les ateliers cuisine un mercredi par mois, la cuisine et le repas partagé des habitants un jeudi par mois, les ateliers cuisine du mois de la transition alimentaire.

L'espace est également régulièrement occupé par l'équipe petite enfance avec les assistantes maternelles, l'accueil de loisir pendant les vacances, l'animatrice ado pour ses goûters mensuels, bientôt par des groupes de chômeurs longue durée pour tester des projets autour de créations culinaires.

Chaque groupe vient autour d'un projet : découvrir une recette proposée par un habitant ou partager celle de sa grand-mère, apprendre à cuisiner un légume de saison ou faire soi-même ses sushis sinon onéreux dans le commerce, partager un moment avec son enfant pour préparer et déguster la galette. Là encore, la cuisine est un prétexte, un support pour faire ensemble, se sentir citoyen en aidant son voisin, en apprenant quelque chose de nouveau ensemble. Ce lieu est au cœur de la vie du centre social, rares sont les jours où il est inutilisé.

Le coin cuisine existant actuellement dans les locaux pour l'accueil du public est aujourd'hui vétuste et inadapté :

- Les surfaces sont abîmées, les placards décrépits, l'électricité hors-normes, le frigo branlant et cassé, 2 vieilles plaques électriques servent de matériel de cuisson...
- Petit coin dans un bout de salle, très exigü et ne permet pas de s'y trouver à plus de 3 personnes

Le tout en fait un espace qui est aujourd'hui mal pensé pour ce qu'il doit être : un espace collectif, d'échanges et de convivialité. L'état de la cuisine met aujourd'hui en péril les activités qui s'y déroulent, pour l'ensemble des services qui en bénéficient.

Le projet est de remettre aux normes, mais également d'imaginer la cuisine des vingt prochaines années du Granjou : une cuisine plus ouverte, spacieuse, accessible et adaptée aux multiples utilisations et aux différents utilisateurs : enfants, adultes, personnes en fauteuils.

Pour cela, il est indispensable de renouveler un minimum d'équipements vétustes mais également de repenser l'aménagement de l'espace en cassant des cloisons qui confinent la cuisine dans un petit coin de la pièce.

La CAF de l'Isère peut financer les travaux à 80 % du montant total.

Financement du projet

Dépenses (TTC)		Recettes	
Electricité	2 797,20 €	CAF (demande en cours)	21 816,16 €
Menuiseries	9 365,00 €	CCT (ligne investissement)	5 454,04 €
Plâtrerie	10 068,00 €		
Electroménager	2 000 €		
Travaux divers (plomberie, peinture...)	2 000 €		
Renouvellement matériel	500 €		
Total	27 270,20 €		27 270,20 €

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à solliciter la CAF de l'Isère à hauteur de 21816.16 € et de lancer les travaux en cas d'acceptation du dossier par la CAF de l'Isère et du vote du budget de la collectivité pour 2024.

Vote : Rénovation de la cuisine à la Maison des habitants « Le Granjou »

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.15 – Appel à projets « Mémoire 39-45 »

Dans le cadre de la commémoration des 80 ans de la fin de la Seconde guerre mondiale, la Communauté de Communes du Trièves organise pour les années 2024 et 2025 un ensemble d'événements dans un large partenariat avec des historiens et le concours de l'ensemble des associations patrimoniales du Trièves.

Le projet « Mémoire 39-45 » comprend une nouvelle exposition au Musée du Trièves et un programme d'action culturelle destiné à transmettre la mémoire et à mettre en perspective au regard de l'actualité, les événements tragiques de la Seconde guerre mondiale qui se sont déroulés sur le territoire du Trièves et dans le Vercors : expositions, rencontres, projections, débats, ateliers de lecture à voix haute...

Ce projet, qui correspond aux objectifs d'autres partenaires publics (Ministère de la Culture Direction Régionale des Affaires Culturelles DRAC, Office National des Anciens Combattants ONAC, Ministère des Armées, Région, Département...), pourra être proposé en réponse à l'appel à projets "Mémoires du XXe et du XXIe siècles en Auvergne-Rhône-Alpes".

Le budget prévisionnel 2024 de l'action est de 30 150 euros, dont :

- 50% DRAC-Région (15 075 euros)
- 20% ONAC et Ministère des Armées (6 030 euros)
- 20% : autofinancement CCT (6 030 euros)
- 10% : Département (fonctionnement du Musée + animation du Patrimoine) (3 015 euros).

Il est proposé d'autoriser le Président à demander, avant le 15 mars 2024, les subventions aux partenaires cités ci-dessus, et à réaliser le projet sous réserve du vote du budget 2024.

Pour Pierre Suzzarini, bien que le programme soit bien étoffé, il ne faut pas hésiter à faire remonter des idées qui émergent car le projet peut encore s'adapter.

Vote : Appel à projets « Mémoire 39-45 »

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.16 – Réalisation d'une exposition photographique intercommunale sur le bénévolat et l'engagement citoyen

Dans le cadre de leurs missions de soutien à la vie sociale, l'espace de vie sociale Mixages et la maison des habitants le Granjou proposent des actions encourageant l'engagement citoyen, à une échelle intercommunale.

Pour 2024, il est proposé la réalisation d'une exposition photographique « *Le bénévolat, ça m'enrichit !* » sur le bénévolat et l'engagement citoyen, pour donner une vision positive de l'engagement citoyen à travers des portraits d'habitants du territoire. Cette exposition se déplacera dans les différentes communes du territoire.

Pour réaliser ce projet, il convient de solliciter le Département via la Conférence Territoriale des Solidarités à hauteur de 1200 euros.

Plan de financement :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Services extérieurs (impression, travail photographique et portants d'exposition)	2250 €	CTS Département	1200 €
		CCT	1050 €
TOTAL	2250 €	TOTAL	2250 €

Il est proposé d'autoriser le Président à demander la subvention décrite ci-dessus au Département et à réaliser le projet sous réserve du vote du budget 2024.

Jérôme Fauconnier profite de ce sujet pour faire la promotion d'une exposition à Clelles sur le thème des personnes âgées et des personnes qui s'en occupent ; il s'agit d'une très belle exposition qu'il conseille de faire passer dans les communes du territoire.

Claude Didier trouve que c'est très bien de valoriser le bénévolat, mais il souhaite une augmentation des subventions à destination des associations comme évoqué lors de la commission Finances. Ce qui serait un bon signal d'encouragement pour les bénévoles qui, parfois, s'épuisent.

Vote : Réalisation d'une exposition photographique intercommunale sur le bénévolat et l'engagement citoyen

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.17 – Demande de financements des accueils de loisirs auprès de la CAF de l'Isère – Bonifications exceptionnelles attribuées aux accueils de loisirs au titre de 2023 et Plans mercredis 2023

La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) propose deux financements complémentaires à la prestation de service que la communauté de communes perçoit déjà. Ces demandes de financement n'impliquent donc pas de dépenses supplémentaires.

La bonification exceptionnelle prend en compte les tarifs appliqués selon les QF afin de permettre l'accessibilité des accueils de loisirs, elle s'élevait à 2680,27 € pour la Communauté de Communes du Trièves au titre de 2022. Il est proposé de faire une nouvelle demande au titre de l'année 2023.

Le plan mercredis permet grâce au renouvellement du PEdT (Projet Educatif de Territoire) de valoriser l'accueil des enfants les mercredis dans les accueils de loisirs. Ce financement a été perçu pour la première fois en 2023 et était de 1685,44 €. Il est proposé de faire également une nouvelle demande au titre de l'année 2023.

Vote : Demande de financements des accueils de loisirs auprès de la CAF de l'Isère – bonifications exceptionnelles attribuées aux accueils de loisirs au titre de 2023 et plans mercredis 2023

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.18 – Chantiers Jeunes 2024 – Demande de subvention auprès du Département de l'Isère et reversement aux communes

Depuis 2020, la communauté de communes du Trièves porte les chantiers jeunes sur le territoire.

Ces chantiers s'inscrivent dans la logique de la Conférence Territoriale des Solidarités au titre de ces 2 axes :

- Promouvoir la citoyenneté et l'engagement des jeunes
- Rapprocher les jeunes du monde professionnel, encourager leur talent et leur insertion.

Les chantiers jeunes permettent chaque année à plus d'une trentaine de jeunes âgés de 16 à 18 ans de bénéficier pour certains d'une première expérience de travail salarié (signature d'un contrat, première fiche de paie, respect d'un cadre et d'horaires de travail, travail en équipe).

De plus, ces chantiers permettent aux jeunes de participer à un projet collectif d'entretien et de valorisation des villages et ils favorisent des rencontres intergénérationnelles.

En 2023, 9 communes ont participé et ont porté 22 contrats avec des jeunes pour leurs chantiers.

En 2024, une subvention de 7200 € est sollicitée auprès du service jeunesse et éducation du Département de l'Isère pour la mise en place des chantiers jeunes. La Communauté de Communes du Trièves perçoit la subvention et reverse à chaque commune une subvention sur présentation de justificatifs des jeunes embauchés et d'un bilan comptable des dépenses de l'action. Cette subvention est reversée dans la limite maximum de 250 €/jeune à raison de 6 jeunes maximum par commune dans la limite de l'enveloppe des 7200 € financés par le département. Le montant définitif est déterminé en cours d'année en fonction du nombre de contrats.

Un certificat administratif sera rédigé pour détailler le nombre de contrats chantiers jeunes et le montant reversé à chaque commune.

Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du département de l'Isère dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse (CTJ) et d'effectuer le reversement de la subvention aux communes en fonction du nombre de contrats chantiers jeunes mis en place cette année.

Pierre Suzzarini dit que la commune de Mens en sollicite beaucoup car c'est un travail en lien avec l'espace public qui valorise les jeunes. Certes, c'est une petite action mais qui permet la mise en avant des jeunes.

Vote : Chantiers Jeunes 2024 – Demande de subvention auprès du Département de l'Isère et reversement aux communes

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.19 – Demande de subvention auprès du Département de l'Isère dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse pour la mise en place de l'évènement « Place aux jeunes »

Dans le cadre de sa compétence Enfance jeunesse, la CCT propose un temps fort autour de « la place des jeunes » sur le territoire. A travers un évènement festif, il s'agit de promouvoir les activités et talent des jeunes, mais également d'échanger sur la place des jeunes dans la vie des villages : engagement associatif et citoyen, espaces publics. La préparation de l'évènement se fait en collaboration avec les élus, les jeunes, les parents et l'équipe Enfance jeunesse. En 2023, la journée "**place aux jeunes**" a réuni environ 150 personnes, avec tournoi de Futsal, projection de film débat, démonstrations, scène ouverte, concert... Les partenaires et les élus ont été présents à cette édition. Le budget de l'opération 2023 était de 3270 € avec une demande au département de 1270 €. Pour 2024, la date est fixée au **samedi 25 mai**. Nous souhaitons davantage impliquer les associations Trièvoises et mettre en valeur leur travail auprès des jeunes. A travers leurs activités (sportives, culturelles...), elles rassemblent un grand nombre de jeunes. Elles jouent un rôle essentiel pour leur accompagnement et leur épanouissement. Pour l'édition 2024, le budget prévisionnel est de 3500 €. Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter une subvention à hauteur de 1500 € auprès du département de l'Isère dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse (CTJ) pour l'organisation de cet évènement et à réaliser le projet sous réserve du vote du budget 2024.

Vote : Demande de subvention auprès du Département de l'Isère dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse pour la mise en place de l'évènement « Place aux jeunes »

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.20 – Convention de partenariat avec l'association « les 400 coups » pour la mise en place d'un accueil de loisirs complémentaire de l'offre de la CCT

Il est proposé de reconduire la convention de partenariat annuelle avec l'association « Les 400 coups » et la Mairie du Percy pour l'année 2024 dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) et dans le prolongement du Contrat enfance jeunesse (CEJ) depuis 2018 pour assurer une continuité de service aux familles avec la mise en place d'un accueil de loisirs de l'été lors de la fermeture annuelle du service enfance jeunesse. Les engagements de chaque partie sont définis dans la convention.

Pour l'association :

- Assurer la mise en place de l'accueil de loisirs et tout mettre en œuvre pour maintenir les objectifs de fréquentation contractualisés ainsi que toutes les dispositions réglementaires. Les semaines d'ouverture sont décidées en concertation avec le service enfance jeunesse. L'association présentera un bilan de l'activité en fin d'année.

Pour la Communauté de communes :

- Verser une contribution d'un montant de 1149,99€. Ce financement a été mis en place dès 2022 et permet de maintenir le niveau de financement qui existait lors du CEJ. La communauté de communes perçoit ce financement de la CAF (Bonus Territoire) et le reverse à l'association.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer la convention de partenariat avec l'association « Les 400 coups » et de verser une contribution d'un montant de 1149.99 €.

Vote : Convention de partenariat avec l'association « les 400 coups » pour la mise en place d'un accueil de loisirs complémentaire de l'offre de la CCT

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.21 – Choix de l'Eco-organisme pour les déchets d'équipements électriques et électroniques issus des déchetteries

Suite à la délibération 2022/171 approuvant le contrat OCAD3E pour la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques, lampes et tubes fluorescents, il convient de retenir Eco-Systèmes comme éco-organisme pour la période 2022/2027.

Vote : Choix de l'Eco-organisme pour les déchets d'équipements électriques et électroniques issus des déchetteries

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.22 – Avenant n°5 au contrat CITEO

Dans le cadre de l'agrément dont bénéficie Citeo pour la période 2018-2022 (filiale emballages ménagers), les parties ont conclu, conformément au Cahier des Charges et au contrat type proposé par la Société agréée, un contrat pour l'action et la performance (CAP) barème F. Le CAP a jusqu'ici fait l'objet de quatre avenants, à la suite d'évolutions du Cahier des Charges.

Suite à la publication de l'arrêté de prolongation le 21 décembre 2022, la durée du contrat a été prolongée d'un an à compter du 1er janvier 2023 soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Le nouvel agrément pour le barème n'étant pas sorti, il convient de prendre un cinquième avenant pour prolonger le contrat jusqu'au 31 décembre 2024. Cet avenant sera annulé et remplacé après acceptation du nouveau contrat barème G.

Vote : Avenant n°5 au contrat CITEO

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.23 – Contrat de reprise des matériaux issus du tri sélectif

Suite à la signature de l'avenant au contrat pour l'action et à la performance (CAP) de Citéo et dans le cadre de la consultation rachat matières par la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D), il convient de signer les contrats de reprises des matériaux avec les repreneurs et durées conformément au tableau suivant :

Matériaux	Repreneurs	Type de contrat	Durée	Echéance
Papier	Norske Skob Golbey	Fédération	5 ans*	31/12/2028
Acier	Arcelor Mittal	Filière	6 ans	31/12/2029
Aluminium	Regeal Affimet	Filière	6 ans	31/12/2029
Cartons déchetteries (1.05)	EPR	Fédération	3 ans*	31/12/2026

Gros de magasins (1.02)	EPR	Fédération	3 ans*	31/12/2026
Papiers cartons non complexés (5.02)	EPR	Fédération	3 ans*	31/12/2026
Papiers cartons complexés (5.03)	Revipac	Filière	6 ans	31/12/2029
Plastiques	Valorplast	Filière	6 ans	31/12/2029
Verre	O-I Manufacturing	Filière	6 ans	31/12/2029

*Reconductible par tacite reconduction d'un an jusqu'à la fin de l'agrément.

Claude Didier est interpellé car on s'aperçoit qu'il n'y a pas de filière locale malgré nos efforts en matière de transition écologique. C'est dommage tous ces camions sur la route !

Vote : Contrat de reprise des matériaux issus du tri sélectif

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.24 – Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets

Le Contrat avec Ecomaison arrivant à échéance au 1 décembre 2023, il convient de signer le nouveau contrat pour la reprise des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public.

Le contrat a pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge par les éco-organismes, de la gestion des DEA collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets, ainsi que des soutiens relatifs aux actions en faveur du réemploi des éléments et de la communication.

Il est proposé de signer le contrat avec Ecomaison comme éco-organisme pour une durée de 6 ans du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029.

Vote : Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.25 – Convention entre l'association La Réserve et la CCT pour la récupération de déchets réutilisables et valorisables sur les déchetteries du Trièves en vue de leur réemploi

Dans un souci de recyclage des déchets et d'économie circulaire, il est proposé de signer une convention entre la CCT et l'association La réserve. Cette convention définit les modalités d'accès aux déchetteries du Trièves et à l'aide financière apportée à l'association. La convention est établie pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction sans que la durée totale de la convention ne puisse excéder 5 ans. La convention pourra être dénoncée deux mois avant la date de reconduction (sauf non-respect du règlement de la déchèterie, la résiliation sera sans préavis). Le fonctionnement sera réévalué à cette échéance et l'opportunité d'une nouvelle convention. La communauté de communes du Trièves se réserve le droit d'autoriser d'autres associations à récupérer des déchets valorisables.

Uta Ihle s'interroge sur la façon dont est établi le tarif.

Christophe Drure a rencontré les responsables de l'association et suite à cette discussion, une somme en accord avec les 2 parties a été fixée. Une cabane est installée à la déchetterie ; les déchets valorisables sont pesés et l'association perçoit 5000€.

Jérôme Fauconnier rappelle l'historique : à l'époque, c'était aussi un moyen de leur verser une subvention et surtout pour les aider.

Uta Ihle s'étonne que le volet réparation des appareils défectueux ne soit toujours pas mis en place.

Pour Christophe Drure, la mise en place s'avère trop compliquée en terme de réparations électronique par contre, il est possible de réparer des meubles.

Hélène Rossi précise que, si la Zone de la Coynelle se fait, ils auront un atelier là-bas dévolu à la réparation électrique.

Vote : Convention entre l'association La réserve et la CCT pour la récupération de déchets réutilisables et valorisables sur les déchetteries du Trièves en vue de leur réemploi

☞ Adopté à l'unanimité

2024.26 – Financement de la modernisation du centre de tri : appel de fonds 2023

Vu la délibération du conseil communautaire N° 2018/101 en date du 17 septembre 2018 approuvant la constitution du groupement de commande ayant pour objet « modernisation et la gestion partenariales du centre de tri sur le site Athanor et autres prestations mutualisées associées »,

Vu la délibération du conseil communautaire N° 2020/164 en date du 14 septembre 2020 approuvant les modalités de financement du nouveau centre de tri Athanor,

La convention conclue entre la Communauté de communes du Trièves, Grenoble Alpes Métropole, la Communauté de communes du Grésivaudan, la Communauté de communes de la Matheysine, la Communauté de communes de l'Oisans, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et Saint Marcellin Vercors Isère communauté a pour objectif la mutualisation des outils de traitements des déchets sur un territoire de 740 000 habitants. La convention stipule que Grenoble Alpes Métropole a été désigné coordonnateur du groupement par l'ensemble des EPCI.

L'annexe 3 de la convention détaille les aspects financiers et présente les différents modes de financement de l'opération de construction du centre de tri. Ainsi, chaque partenaire se prononce annuellement sur le versement de sa participation sous la forme :

- D'un apport en fonds propres (versement d'une subvention d'équipement),
- D'une participation aux emprunts de référence finalisée par un dispositif de dette récupérable,
- D'un apport partiel en fonds propres et le solde sous la forme d'une participation aux emprunts de référence.

Pour l'exercice 2023, la Communauté de communes du Trièves s'est prononcée pour la mise en place du dispositif de dette récupérable. Le montant de la dette récupérable pour l'année 2023 est de 205 022,00 euros pour la Communauté de communes du Trièves.

Les dettes récupérables seront remboursées sur une durée de 22 années en amortissement linéaire sur la base d'un taux moyen de 3,49% au tableau d'amortissement.

Il est proposé au conseil communautaire de valider la tableau d'amortissement suivant :

N°	Date éch.	CRD	Amortis.	Intérêts	Annuité	Taux %
1	15/12/2024	205 022,00	9 319,18	7 155,27	16 474,45	3,49000
2	15/12/2025	195 702,82	9 319,18	6 830,03	16 149,21	3,49000
3	15/12/2026	186 383,64	9 319,18	6 504,79	15 823,97	3,49000
4	15/12/2027	177 064,46	9 319,18	6 179,55	15 498,73	3,49000
5	15/12/2028	167 745,28	9 319,18	5 854,31	15 173,49	3,49000
6	15/12/2029	158 426,10	9 319,18	5 529,07	14 848,25	3,49000
7	15/12/2030	149 106,92	9 319,18	5 203,83	14 523,01	3,49000
8	15/12/2031	139 787,74	9 319,18	4 878,59	14 197,77	3,49000
9	15/12/2032	130 468,56	9 319,18	4 553,35	13 872,53	3,49000
10	15/12/2033	121 149,38	9 319,18	4 228,11	13 547,29	3,49000
11	15/12/2034	111 830,20	9 319,18	3 902,87	13 222,05	3,49000
12	15/12/2035	102 511,02	9 319,18	3 577,63	12 896,81	3,49000
13	15/12/2036	93 191,84	9 319,18	3 252,40	12 571,58	3,49000
14	15/12/2037	83 872,66	9 319,18	2 927,16	12 246,34	3,49000
15	15/12/2038	74 553,48	9 319,18	2 601,92	11 921,10	3,49000
16	15/12/2039	65 234,30	9 319,18	2 276,68	11 595,86	3,49000
17	15/12/2040	55 915,12	9 319,18	1 951,44	11 270,62	3,49000
18	15/12/2041	46 595,94	9 319,18	1 626,20	10 945,38	3,49000
19	15/12/2042	37 276,76	9 319,18	1 300,96	10 620,14	3,49000
20	15/12/2043	27 957,58	9 319,18	975,72	10 294,90	3,49000
21	15/12/2044	18 638,40	9 319,18	650,48	9 969,66	3,49000
22	15/12/2045	9 319,22	9 319,22	325,24	9 644,46	3,49000
Total		205 022,00	205 022,00	82 285,60	287 307,60	

Vote : Financement de la modernisation du centre de tri : appel de fonds 2023

☞ Adopté à l'unanimité

2024.27 – Demande de subvention pour les travaux de sécurisation des sentiers de randonnée PDIPR – chantier de Villarnet (itinéraires des passerelles himalayennes)

La Communauté de Communes du Trièves est maître d'ouvrage du réseau de sentiers PDIPR sur son territoire par délégation du Département de l'Isère. La convention entre la Communauté de Communes du Trièves et le Département précise notamment dans les articles 4 et 5 l'engagement du maître d'ouvrage à « effectuer

l'entretien du réseau de sentiers afin de maintenir la qualité des cheminements et d'en assurer la continuité en réalisant les travaux nécessaires à la pérennité du réseau ». Intégré au réseau de sentiers PDIPR, l'itinéraire des passerelles himalayennes du lac de Monteynard-Avignonet contribue de manière importante à l'attractivité touristique du Trièves. Sur la commune de Lavars, du côté du hameau de Villarnet, entre les poteaux « Les Horts » et « Ruisseau des Lavanches », des aménagements ont été réalisés en 2013 afin de permettre de canaliser les eaux de ruissellement et franchir les petits ruisseaux le long du parcours. Ces aménagements se sont aujourd'hui abîmés et ne permettent plus d'offrir des conditions de sécurité et de confort satisfaisantes pour les randonneurs. Des travaux doivent être engagés afin de déposer et d'évacuer les platelages abîmés, de canaliser les eaux de ruissellement avec des actions de curage des fossés (longueur cumulée de 30m), de pose de renvois d'eau métalliques (6 unités), et enfin la réalisation de nouveaux platelages en bois résistants (deux platelages de 3m et un de 4m). Le montant total des travaux s'élève à 7 060 € HT soit 8 472 € TTC.

Plan de financement :

Autofinancement CC du Trièves (25%)	1 765 €
Cofinancement SIVOM du Lac de Monteynard-Avignonet (25%)	1 765 €
Aide du Département (50%)	3 530 €
TOTAL	7 060 €

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la demande de subvention auprès du Département pour ces travaux de sécurisation des sentiers et la demande de cofinancement auprès du SIVOM du Lac de Monteynard-Avignonet pour ces travaux de sécurisation des sentiers et d'autoriser le Président à signer la convention précisant les modalités de cofinancement avec le SIVOM du Lac de Monteynard-Avignonet et à réaliser le projet sous réserve du vote du budget 2024.

Vote : Demande de subvention pour les travaux de sécurisation des sentiers de randonnée PDIPR – chantier de Villarnet (itinéraires des passerelles himalayennes)

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.28 – Convention avec le comité départemental de randonnée de l'Isère pour le balisage des sentiers de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

La Communauté de Communes du Trièves, par convention avec le Département de l'Isère, est maître d'ouvrage de la gestion du réseau de sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour les communes du Trièves hors Parc du Vercors.

Il incombe ainsi à la Communauté de Communes du Trièves plusieurs obligations dont la maintenance des itinéraires inscrits (entretien, gestion de la signalétique et balisage).

Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Isère, représentant de la Fédération Française de randonnée Pédestre dans son Département a notamment pour objet la gestion, la coordination et le développement des itinéraires de randonnée pédestre. Pour ce faire, il dispose d'un réseau d'associations et de baliseurs auquel il délègue des tâches de balisage et d'entretien.

L'association Circuit Pédestre du Trièves en fait partie et compte plus d'une centaine de membres issus des 27 communes du Trièves.

L'objectif de la présente convention est de mobiliser cette force bénévole locale en les missionnant pour effectuer le balisage peinture des itinéraires ainsi que le petit entretien des éléments naturels occultant la visibilité de la signalétique.

Une première convention établie sur la période 2020-2023 a permis de renouveler le balisage sur 425 km d'itinéraires. Le travail réalisé est très satisfaisant et participe à l'amélioration de la qualité des sentiers du Trièves. Il est proposé d'établir une nouvelle convention pour la période 2024-2027.

La convention est conclue entre la Communauté de Communes du Trièves et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Isère qui lui-même se charge de faire le lien avec l'association locale Circuit Pédestre du Trièves.

L'accord financier pour réaliser cette prestation en 2024 est de 22€/km puis augmentera annuellement de 1€ soit 23€/km en 2025, 24€/km en 2026 et 25€/km en 2027 conformément au barème suggéré par la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

La programmation est de 150km d'itinéraires rebalisés par an.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer cette convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Isère.

Vote : Convention avec le comité départemental de randonnée de l'Isère pour le balisage des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.29 – Signature d'une convention d'organisation des points d'informations touristiques de Lalley et de Monestier de Clermont

La Communauté de communes du Trièves a souhaité interroger l'organisation de l'accueil touristique sur le territoire et ses perspectives d'améliorations. Suite à ce travail, l'Office de Tourisme Intercommunal organisera un accueil touristique central dans la future maison de Pays à Celles qui sera tête de réseau de différents points d'accueil privés et publics sur le territoire.

Les communes de Monestier-de-Clermont et Lalley souhaitent intégrer le Réseau Trièves Tourisme en 2024 en tant que Points d'Information Touristique. Ils seront situés pour Monestier de Clermont dans les locaux de la mairie au rez-de-chaussée et pour Lalley à l'entrée de l'agence postale au rez-de-chaussée de la mairie.

Le Réseau Trièves Tourisme comptera ainsi 7 PIT publics (Gresse, Château-Bernard, Chichilianne, Tréminis, Treffort, Monestier de Clermont, Lalley). Le maillage du Trièves en sera renforcé.

Une convention sera signée entre la Communauté de communes du Trièves et chacune des 2 communes concernées.

La délibération relative à la commune de Monestier de Clermont est reportée en attente de la décision du conseil municipal de Monestier de Clermont. Le vote s'effectue uniquement pour la commune de Lalley.

Fanny Lacroix se réjouit de la couverture territoriale importante en attendant l'ouverture maison de pays.

Vote : Signature d'une convention d'organisation des points d'informations touristiques de Lalley

☞ **Adopté à l'unanimité**

2024.30 – Acquisition du terrain d'accès au captage de Pierrefeu

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'acquisition du terrain d'accès au captage de Pierrefeu pour lesquels la communauté de communes a obtenu l'accord de vente du propriétaire.

Ce terrain situé sur la parcelle F 280 à une superficie de 358m² pour un montant total de 358€TTC

Les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la communauté de communes.

Vote : Acquisition du terrain d'accès au captage de Pierrefeu

☞ **Adopté à l'unanimité**

– Questions diverses

☒ **Informations diverses :**

Fanny Lacroix informe que les nouvelles brochures de l'Office du Tourisme 2024 ont été livrées et chaque commune a une enveloppe à récupérer.

Par ailleurs, elle dit que « Le pressoir du Trièves » cherche à construire un local ; il s'agit d'un projet à rayonnement intercommunal et elle relaie cette demande.

Jérôme Fauconnier lui conseille de s'adresser à Guillaume Grandferry.

Jean-Marc Bellot remercie les maires du Balcon Est pour leur mobilisation dans le cadre de fermeture de classe et également Jérôme Fauconnier et Alain Vidon pour leur implication.

Le Président rappelle la réunion relative au TER qui a permis de comprendre la stratégie de l'Education nationale ; il faut un seuil d'enfants 25 sinon il y a une fermeture de classe mais, à Gresse en Vercors, le problème qui se pose est qu'il y a 23 élèves sur 8 niveaux. Ce couperet est fait pour nous forcer à regrouper les écoles et faire reposer la mauvaise gestion sur les maires.

Pour Alain Vidon, il convient de rester vigilant et solidaire entre les communes. La situation de Gresse semble bien partie puisque la commune totalise aujourd'hui 23 enfants ; l'important est d'éviter la fermeture de classe à la rentrée. Il a obtenu du DASDEN de se rencontrer pour évoquer la carte scolaire 2026 certainement dans le courant du mois d'avril. Ce qui permettra d'envisager un travail collectif.

Jérôme Fauconnier remercie Alain Vidon pour son travail de mobilisation et de coopération entre Mens, St Jean d'Hérans et Gresse en Vercors.

Pour Alain Vidon la solidarité entre les communes est primordiale car 27 communes ont un autre poids qu'une seule.

Françoise Streit dit que, malgré tout, la situation n'est pas si confortable et qu'il faut rester vigilants.

Uta Ihle demande si le problème posé par le temps de trajet et le risque sur la route est pris en compte.

Pour Alain Vidon, cet argument n'est pas en notre faveur car aujourd'hui, sur le Trièves, ce sont les enfants de maternelle qui font le plus de trajet. Cela oppose une équité de traitement pour tous les enfants du territoire.

Le président rappelle qu'aux yeux de l'Education nationale, les écoles rurales à plusieurs niveaux sont une aberration ; pour l'Education nationale, idéologiquement, il faudrait des regroupements scolaires.

Alain Vidon indique qu'il est identifié depuis 2013 comme référent intercommunal de la lutte contre l'ambrosie ; dans ce cadre, il a reçu un mail de FREDON Auvergne Rhône Alpes lui signalant que certaines communes du territoire n'ont pas de référent déclaré. Il transmettra ce mail à chaque commune afin que chacune déclare son référent.

Christophe Drure informe qu'un de ces administrés donne une collection de boîte de conserve dont certaines sont très belles et originales ; si quelqu'un est intéressé, se rapprocher de la commune de Roissard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25